

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/080

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)

Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune d'Hazebrouck siégeant au sein de la Commission intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902958-20260520-2026__80-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Par arrêté du Conseil Départemental du Nord en date du 7 décembre 2023, le Président du Conseil Départemental du Nord a ordonné une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental, sur une partie du territoire des communes de Renescure, Ebblinghem, Staple, Lynde, Wallon-Cappel, Hazebrouck, Sercus, Morbecque, Wardrecques, Campagne-lès-Wardrecques.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Renescure, Ebblinghem, Staple, Lynde, Wallon-Cappel, Hazebrouck a été constituée par arrêté du Président du Conseil Départemental le 7 décembre 2023.

Suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Président du Département du Nord a invité par courrier du 25 mars 2026 le Conseil Municipal à procéder à l'élection des propriétaires, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, dont deux en qualité de membres titulaires et un en qualité de membre suppléant

Il convient de préciser que Monsieur le Maire est membre de droit de la CIAF et qu'il peut désigner un conseiller municipal pour siéger à sa place au sein de cette commission.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L121-4 ;

Vu l'avis invitant les candidats propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la Commune d'Hazebrouck, à se faire connaître, publié dans le Journal La Voix du Nord le 21 avril 2026, et affiché en mairie le 20 avril 2026, soit plus de quinze jours avant l'élection de ce jour ;

Vu les trois candidatures reçues en mairie, à savoir :

- Monsieur François BOUQUET
- Monsieur Bernard BODDAERT
- Monsieur Charles ROUSSEZ

Après avoir nommé chaque candidat et arrêté la liste des candidats, il est rappelé que conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'élection doit en principe se dérouler à bulletin secret.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de procéder à l'élection à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Il est ensuite procédé à l'élection à main levée

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver l'élection de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune d'Hazebrouck, afin de siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier,
- de désigner :

- Monsieur François BOUQUET, en qualité de premier membre titulaire,
- Monsieur Bernard BODDAERT, en qualité de deuxième membre titulaire,
- Monsieur Charles ROUSSEZ, en qualité de premier membre suppléant.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

à L'UNANIMITÉ

(34 voix pour – Mme Elise DORMION-ROUSSEZ ne prenant pas part au vote et au débat)

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

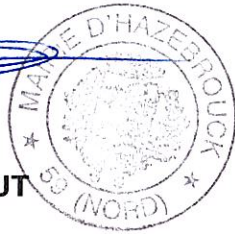
POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

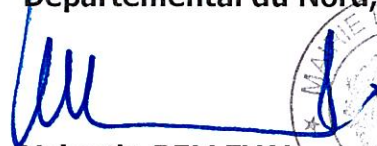
Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT



**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

